

Strasbourg, le 13 novembre 2025

CDPC(2025)06_FR

CONSEIL DE L'EUROPE

3^e Conférence internationale sur le trafic de migrants

**suivie d'une session distincte pour la 4^e réunion du Réseau des procureurs du
Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants**

Rapport de réunion

Strasbourg, 21-22 octobre 2025

Agora, salle G03

*La conférence est organisée sous les auspices du
Comité des problèmes criminels (CDPC) du Conseil de l'Europe, en collaboration
avec la Division des migrations et des réfugiés*

Séance d'ouverture

La 3^e Conférence internationale sur le trafic de migrants s'est tenue les 21 et 22 octobre 2025 à Strasbourg. Elle était suivie d'une séance distincte consacrée à la 4^e réunion du Réseau des procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants. La conférence avait pour objectif de renforcer la coopération internationale, d'évaluer l'efficacité des cadres juridiques existants et d'identifier leurs lacunes potentielles. Elle a aussi permis d'échanger autour des meilleures pratiques et de discuter du prochain projet de recommandation préparé par le Comité du Conseil de l'Europe sur les problèmes criminels (CDPC).

La réunion a été ouverte par Hanne Juncher, Directrice de la Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit, Fritz Zeder, Président du Comité du Conseil de l'Europe sur les problèmes criminels (CDPC), et Michael O'Flaherty, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Dans leurs allocutions d'ouverture, ils ont souligné l'importance de combler les lacunes législatives et pratiques au niveau national et d'établir des normes internationales communes pour prévenir et combattre le trafic de migrants comme une infraction pénale. Ils ont déclaré être convaincus que les discussions et les résultats de la conférence contribueraient aux travaux en cours du CDPC, notamment à la préparation du projet de recommandation sur la prévention et la lutte contre le trafic illicite de migrants par des moyens juridiques et d'autres actions d'ici la fin 2027.

I. Mise à jour et défis pratiques dans la mise en œuvre des instruments internationaux et nationaux

La session I a porté sur les mises à jour et les défis pratiques dans la mise en œuvre des instruments internationaux et nationaux. Les participants ont engagé des discussions avec des représentants d'organisations internationales, des experts nationaux et des organisations de la société civile.

Perspectives internationales :

Martin Fowke, Chef de l'équipe « normatif et politique » de la Section traite des personnes et trafic illicite de migrants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), a fait le point sur les travaux liés au Protocole des Nations Unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Il a présenté les initiatives actuelles et à venir visant à soutenir la mise en œuvre du Protocole. Au-delà d'une action de protection accrue, il a également souligné la nécessité, à l'échelle mondiale, d'une coopération internationale renforcée, d'un renforcement des capacités et d'une lutte contre les aspects financiers et technologiques du trafic illicite de migrants, ainsi que contre les réseaux criminels organisés liés. Ceci permettrait de mieux lutter contre le trafic illicite de migrants et de mettre en œuvre le Protocole.

Delphine Leneutre, Juriste au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés à Strasbourg (HCR), a présenté le point de vue du HCR sur les lacunes du cadre actuel de lutte contre le trafic illicite de migrants de l'UE et les pistes possibles pour sa réforme. Elle a réaffirmé que sans voies d'accès sûres et légales, les réfugiés sont contraints d'entreprendre des voyages périlleux, sont souvent exploités par des passeurs et risquent la mort, particulièrement en Méditerranée. Elle a souligné la nécessité d'une approche focalisée sur les itinéraires et de réformes qui offrent une protection, respectent les principes humanitaires et garantissent que les réfugiés et les acteurs humanitaires ne soient pas criminalisés.

Krzysztof Nowaczek, Chef adjoint de l'unité « Réponse à la gestion de la migration et lutte contre les trafics » à la Direction générale des migrations et des affaires intérieures de la Commission européenne, a confirmé la ferme volonté de la Commission de prévenir et de lutter contre le trafic illicite de migrants. Il a fait le point sur l'Alliance mondiale contre le trafic de migrants mise en place par l'UE, notamment sur la conférence internationale qui se tiendra le 10 décembre 2025 et sur les propositions législatives de la Commission dans ce domaine. La Commission proposera également des sanctions visant les passeurs et les trafiquants afin de geler leurs avoirs, de restreindre leur liberté de mouvement et de les priver de leurs profits.

Perspectives nationales :

Slawomira Dewitz, du Ministère fédéral allemand de l'intérieur et de la communauté, a présenté un exposé sur la situation de l'Allemagne en matière de trafic de migrants. Mme Dewitz a exposé les résultats opérationnels obtenus dans le cadre de la priorité « EMPACT » relative au trafic de migrants et a souligné les défis qui subsistent, en particulier ceux liés à la dimension numérique croissante du trafic de migrants.

Calogero Ferrara, Procureur délégué européen auprès du Parquet européen pour l'Italie et membre du réseau du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants, a présenté l'approche italienne en matière de lutte contre le trafic de migrants. Il a donné un aperçu des outils et des opérations d'enquête nationaux, soulignant la nécessité de lutter contre ce phénomène avec les instruments habituellement utilisés dans la lutte contre la criminalité organisée. Il a également insisté sur l'importance de l'approche « suivre l'argent » pour démanteler les réseaux de trafic et a mis en évidence le rôle essentiel de la coopération internationale dans la lutte efficace contre ce crime, en présentant des exemples d'une approche plus proactive.

Contributions de la société civile :

Tuesday Reitano, Directrice adjointe de l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, a souligné l'impact croissant de la technologie sur le trafic illicite de migrants et a insisté sur l'importance de renforcer la coopération internationale entre tous les pays situés le long des routes migratoires. Elle a également mis en avant l'efficacité des enquêtes financières ciblant les infrastructures d'approvisionnement qui soutiennent les opérations de trafic d'êtres humains.

Noemí Alarcón, Présidente de la commission des migrations du Conseil des barreaux européens (CCBE), a souligné la nécessité d'une définition commune du trafic de migrants et a réaffirmé l'importance de protéger les acteurs humanitaires et les professionnels du droit travaillant dans ce domaine. Elle a également souligné l'importance d'inclure une exemption humanitaire contraignante pour les avocats et la société civile dans les propositions de directive européenne contre les facilitateurs/le trafic.

II. Réflexion sur les éléments de la nouvelle recommandation du Conseil de l'Europe visant à dissuader et à combattre le trafic illicite de migrants

Andreas Schloenhardt, Professeur à l'université de Vienne et du Queensland et consultant auprès du Conseil de l'Europe, a présenté le « Rapport sur la nécessité et la faisabilité d'un éventuel instrument du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants » qu'il a co-rédigé avec Calogero Ferrara pour le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) en 2024.

III. Le rôle des agences et réseaux agences européens et internationaux dans la lutte contre le trafic illicite de migrants

La session III a examiné le rôle des réseaux et agences européens et internationaux dans la lutte contre le trafic illicite de migrants.

Ljiljana Plazzeriano, l'une des Responsables de l'équipe de coordination opérationnelle du Centre européen de lutte contre le trafic illicite de migrants (EMSC) d'EUROPOL, a souligné l'intersection croissante entre le domaine numérique et le trafic illicite de migrants. Elle a également souligné le rôle des technologies émergentes, notamment celles liées aux cryptomonnaies. Elle a enfin appuyé sur l'importance de la perturbation systématique des réseaux comme stratégie clé pour lutter contre ces menaces en constante évolution.

Adriano Silvestri, Chef du secteur Migration et asile au sein de l'unité « Justice, numérique et migration » de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), a présenté les activités en cours de la FRA en matière de trafic de migrants. Il a mis en évidence la nécessité de veiller à ce que les acteurs humanitaires ne soient pas pénalisés. Il a également présenté la mise à jour 2025 de la publication de la FRA intitulée « Enquêter sur les allégations de mauvais traitements aux frontières extérieures de l'Union européenne », qui donne un aperçu de l'état d'avancement des enquêtes judiciaires et disciplinaires sur les allégations de mauvais traitements liés aux frontières jusqu'à la fin de 2024.

Ofelia Hough, Responsable du renseignement criminel au sein de l'unité « Traite d'êtres humains et trafic de migrants » de la sous-direction des « Communautés vulnérables » d'INTERPOL, a expliqué comment INTERPOL soutient les pays membres dans les enquêtes en cours. Elle a également attiré l'attention sur le rôle de l'internet en tant que facilitateur des opérations de trafic illicite de migrants et sur les crimes financiers associés à ces activités.

Eva Pastrana, Cheffe de la Division du droit pénal du Conseil de l'Europe et Secrétaire du CDPC, en sa qualité de modératrice de la session, a indiqué que des représentants de l'Union européenne, y compris de ses agences, ainsi que d'INTERPOL, seraient invités à participer à l'élaboration envisagée de la Recommandation sur le trafic de migrants, aux côtés d'observateurs provenant d'États non membres entretenant un Partenariat de voisinage avec le Conseil de l'Europe.

IV. Expériences nationales en matière d'application des instruments internationaux dans le domaine du trafic illicite de migrants : contributions de pays tiers

La session IV a été consacrée aux contributions des représentants de pays tiers, qui ont partagé leurs expériences en matière d'application des instruments internationaux dans le domaine du trafic illicite de migrants.

Ghizlane Loghmari, du ministère de la Justice du Royaume du Maroc, a présenté la politique nationale du Maroc en matière de migration et les modifications à venir du code de procédure pénale national. Elle a souligné l'importance de la coopération et de la collaboration internationales dans la lutte contre le trafic illicite de migrants et le démantèlement des réseaux criminels qui en sont à l'origine.

Le Dr Islam Mohamed Radwan Elhadidy, Procureur en chef du bureau technique du Parquet général en Égypte, a insisté sur le rôle crucial de la coopération internationale et a présenté le cadre juridique égyptien en matière de coopération judiciaire internationale. Il a également

présenté un exemple récent d'entraide judiciaire efficace entre l'Égypte et la Grèce dans le cadre d'une affaire de trafic de migrants impliquant un groupe criminel organisé.

Lara Mnayyar, Juge d'instruction au Liban, a décrit les défis actuels auxquels le pays est confronté et a souligné l'importance de la coopération internationale dans l'élaboration de politiques favorisant l'intégration sociale et économique des migrants tout en luttant contre la criminalité organisée.

V. Nikolaos Sitaropoulos, Chef de la division Migration et réfugiés, Direction générale des droits humains et de l'État de droit, Conseil de l'Europe

M. Nikolaos Sitaropoulos, Chef de la division des migrations et des réfugiés du Conseil de l'Europe, a présenté les travaux en cours de la division (créée en février 2025) dans le domaine de la migration et des réfugiés. Il a rendu compte de la mise en œuvre du Plan d'action actuel du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025). Son deuxième pilier porte sur la lutte contre le trafic de migrants. Il a indiqué que dans un nouveau projet de plan d'action à l'étude, la question du trafic de migrants devrait occuper une place importante.

Conclusions de Gianluca Esposito, Directeur général des droits humains et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe

Les remarques finales ont été prononcées par Gianluca Esposito, Directeur général des droits humains et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe. Il a souligné que le trafic de migrants est un crime mondial en pleine évolution qu'aucun pays ne peut combattre seul, le décrivant comme un phénomène impitoyable et exploiteur qui prospère grâce au désespoir et à la vulnérabilité des êtres humains.

M. Esposito a encouragé les États membres à tirer pleinement parti du cadre juridique complet du Conseil de l'Europe pour lutter contre le trafic de migrants et les crimes connexes, notamment ceux régis par les conventions du Conseil sur l'entraide judiciaire, l'extradition, la cybercriminalité, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent.

Il a en outre rappelé que le Comité des Ministres a chargé le Comité du Conseil de l'Europe sur les problèmes de criminalité d'élaborer une recommandation sur la dissuasion et la lutte contre le trafic illicite de migrants par des moyens juridiques et d'autres mesures, qui devra être finalisée dans un délai de deux ans. Il a souligné l'importance de la coopération internationale pour assurer la cohérence des législations et des pratiques nationales et pour établir des normes communes en matière de prévention et de lutte contre le trafic illicite de migrants.